

---

M.E.S., Numéro 131, Vol. 3, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 11 décembre 2023

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, novembre - décembre 2023*

## PERIL EN L'ABSENCE DE « CULTURE DES BIENS COMMUNS » A KINSHASA

par

**Willy MBALANDA LAWUNDA,**

*Professeur, Faculté des Sciences Sociales*

*Université de Kinshasa*

### Résumé

*Cet article entend mettre en évidence la place de la culture des biens communs dans la construction et la durabilité de l'environnement urbain, pour une existence collective dans l'harmonie. Car, comme on peut le constater en République Démocratique du Congo (RDC) et particulièrement dans sa capitale Kinshasa, la ville peine à consolider son environnement urbain, suite à l'absence d'une « culture des biens communs ». Les citoyens kinois, dit-on, ont du mal à s'approprier et capitaliser des objets d'intérêt collectifs devant valoriser leur espace communautaire de vie pour le bien-être présent et de l'avenir. Comment comprendre cette situation ? Quelles conséquences entraîne-t-elle dans l'existence collective ?*

**Mots-clés :** *Culture, biens communs, objets collectifs*

### Abstract

*This article intends to highlight the place of the culture of common goods in the construction and sustainability of the urban environment, for a collective existence in harmony. Because, as we can see in the Democratic Republic of Congo (DRC) and particularly in its capital Kinshasa, the city is struggling to consolidate its urban environment, following the absence of a "culture of common goods". Kinshasa city dwellers, it is said, have difficulty appropriating and capitalizing on objects of collective interest that should enhance their community living space for present and future well-being. How to understand this situation? What consequences does it have in collective existence?*

**Keywords :** *Culture, common goods, collective objects*

### INTRODUCTION

La protection de l'environnement urbain semble être le moindre souci des citoyens kinois, dont plusieurs pratiques au quotidien, dans le processus de production de la ville ou de consommation de son espace, génèrent des objets précaires et la destruction des biens communs. Des officiels comme des simples citoyens sont des principaux acteurs insouciants qui fragilisent la mise en forme et la stabilité des objets d'intérêt collectif. Plusieurs de leurs rapports avec l'espace public empêchent de consolider l'Etat et la conscience collective en faveur de la protection des biens communs. Comment comprendre cette situation ? Quelles conséquences entraîne-t-elle dans le vivre ensemble ?

Nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'absence d'une culture « de biens communs » reste le problème majeur qui empêche les Kinois à protéger leur environnement urbain.

Cet article tâche de démontrer que la protection de l'environnement urbain et la construction de la vie publique a pour fondement la construction d'une « culture des biens communs », socle d'adhésion de tous aux mêmes valeurs.

Mis à part la présente introduction et la conclusion qui intervient à la fin de ce texte, les points suivants sont successivement abordés : la précision sur le concept de culture des biens communs ; la méthodologie ; la production et la consommation des biens communs,

dégradation de l'espace public ; l'anéantissement de la vie publique ; la faillite de la conscience collective, la faillite de la protection sociale.

## I. PRECISION SUR LE CONCEPT DE CULTURE DES BIENS COMMUNS

La notion de culture est une des plus vastes et polysémiques en sciences sociales, et renvoie alternativement à l'ensemble des symboles, des significations, des valeurs et des manières de faire propres à un groupe et au domaine spécialisé des activités expressives, savantes et populaires (Serge Paugan, 2012).

Dans la démarche de l'action collective, face au mouvement de construction et de déconstruction, dont l'analyse stratégique permet de mettre en lumière une certaine stabilité des construits et des capacités d'action collective, le concept de culture y a pour ambition de rendre compte de cette stabilité, de ses sources et de sa permanence. La culture joue ainsi le rôle de ciment entre les acteurs, à travers une régulation intériorisée dans les jeux et aide le groupe à définir son identité (Henri Ambard, Phillippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, 2005). C'est dans cette perspective que le concept de culture est compris dans le présent article.

Quant au concept des biens communs, ils couvrent une multitude des biens ou de ressources allant du plus tangible (exemple : l'eau) au plus virtuel (exemple : le logiciel libre), caractérisés par une diversité de mode de production et de gestion relevant tantôt d'une communauté, tantôt des pouvoirs publics mais aussi de régimes hybrides. L'important est que les biens communs mobilisent une action collective qui émane d'une communauté ou de réseaux citoyens. Au travers les biens communs, les utilisateurs sont aussi codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique (Etopia, OIKOS, GREEN European Fondation, 2012).

Pascale Metzger précise que les biens communs sont des construits sociaux qui émergent aujourd'hui, aussi bien aux niveaux planétaires que locaux, qui sont perçus en danger de destruction, de dégradation, de disparition, et considérés comme des biens auxquels tous les citoyens ont droit et qu'il faut restaurer, préserver et transmettre aux générations futures. Il s'agit, notamment, des biens physiques indivisibles, dans le sens où leur consommation et transformation affecte l'ensemble de la ressource. Les biens communs sont des choses qui entrent dans le champ social en tant que biens collectifs, en dehors de leurs caractéristiques intrinsèques (Metzger, 1994).

Elinor Ostrom, après avoir scruté de très nombreux biens communs dans ses analyses, est arrivé à identifier sept caractéristiques communes qui peuvent servir de principes pour maintenir des biens communs en état :

- des frontières clairement définies qui soient reconnues ;
- des règles d'accès et d'appropriation qui soient en adéquation avec les conditions sociales et environnementales locales ;
- des règles collectives permettant aux utilisateurs des biens communs de participer à la prise de décisions ;
- Un monitoring de l'usage et de l'état du bien commun réalisé par des utilisateurs mandatés par la communauté ;
- des mécanismes de résolution de conflit qui soient simples et accessibles facilement ;
- l'auto-détermination de la communauté est reconnue et encouragée par les niveaux supérieurs successifs d'autorité (Etopia, OIKOS, GREEN European Fondation, 2012).

Dans ce registre des biens communs, il y a lieu d'intégrer les espaces publics, en tant que productions sociales pour l'amélioration du cadre de vie, nécessaire pour le vivre ensemble.

Le cadre de vie invite à l'aménagement des biens collectifs comme la voirie, les avenues dans les quartiers, les terrains de jeux, les espaces récréatifs et de loisir, les espaces verts. Ces objets sont des constructions sociales nécessaires pour la cohésion sociale. Elles appartiennent à tout le monde, méritent d'être respectés et repensés pour le fonctionnement de la société présente et de celle du futur. C'est de cette catégorie de biens communs qu'il s'agit dans le présent article.

La culture des biens communs relève alors d'une dimension cognitive qui se manifeste dans la manière de percevoir, de faire, d'agir ou de se comporter face à ces biens dont la propriété est collective et transgénérationnelle. L'absence de cette culture, surtout pour ce qui est du bien physique (espace), conduit à un péril certain.

## II. METHODOLOGIE

Les données ayant permis la rédaction de cet article sont tirées de notre recherche sur les vulnérabilités spatiales dans la ville de Kinshasa, dans le cadre de nos études doctorales. Pour la récolte des informations, notre démarche a été celle d'étude des cas. Nous nous sommes entretenus avec les acteurs associatifs ou groupes relativement organisés, œuvrant dans l'auto-prise en charge de leurs territoires de vie en matière de gestion de la salubrité dans la Commune de Kalamu. A ce sujet, nous avons interrogé les membres de 10 associations : « Union des jeunes pour le développement du Congo » (U.J.D.C.), « Réseau de solidarité » (RESOL), « Débout Pinzi » au quartier Pinzi ; « Famille Baleke », « Famille Babira », « Association Likunzi » au quartier Yolo-Sud et « Mutualité un plus », « Solidarité pour tous », « Mutualité jeunes unis », « Communauté de développement de Kimbangu III » (CODEV) au quartier Kimbangu III.

Pour identifier ces associations, nous avons opté pour deux démarches : la première nous a conduit à l'administration communale pour repérer les associations enregistrées officiellement par le service de développement communautaire. La seconde, quant à elle, consistait à demander à la population de déclarer les références des associations qui opèrent dans leur milieu de vie.

Les indications de l'administration communale faisaient référence à une vingtaine d'associations enregistrées pour les trois quartiers, mais sur le terrain huit seulement avaient une existence réelle. Plusieurs autres associations nous ont été indiquées par les populations des quartiers d'étude. La sélection des associations retenues pour les entretiens s'est faite d'une façon aléatoire.

Quant au déroulement des entretiens de groupe, chaque groupe était représenté par 5 à 10 personnes. La configuration de chaque représentation prenait en compte la dimension sexe, pour essayer d'avoir les points de vue des hommes et des femmes œuvrant au sein des associations contactées.

Les entretiens étaient réalisés en lingala (langue locale comprise par tous les kinois), mais mélangé souvent de français. Nous les enregistrons et avons l'obligation de les transcrire par la suite.

Pour valoriser les informations empiriques rassemblées, les variables d'analyse suggérées par la théorie de l'action collective avaient été mises en contribution.

### III. PRODUCTION ET CONSOMMATION DES BIENS COMMUNS, DEGRADATION DE L'ESPACE PUBLIC

La ville de Kinshasa peine à consolider son environnement urbain, suite à l'absence d'une « culture des biens communs ». Les citoyens kinois, dit-on, ont du mal à s'approprier et capitaliser des objets d'intérêt collectifs devant valoriser leur espace communautaire de vie pour le bien-être présent et de l'avenir. En effet, le mode de production de la ville participe largement à générer des objets collectifs précaires pendant que celui de consommer donne lieu à la destruction des biens acquis. Le rapport entre ces deux manières de faire, sur les ressources publiques, fragilise la durabilité de la ville et génère des espaces de vie vulnérables. Il y a, sans doute, un crime profond contre la vie publique à Kinshasa comme dans toute la RDC. Les criminels de cette forme de vie sont des officiels congolais, et également des simples citoyens. Car, ils s'inscrivent tous dans une relation négative face aux biens communs qu'ils qualifient à tort ou à raison des biens de l'Etat.

Dans la représentation mentale des congolais, cette catégorie de biens a une connotation négative parce qu'ils sont considérés comme n'appartenant à personne. Cette attitude irresponsable de loger les biens dits de l'Etat dans le registre des « biens anonymes » a contribué largement à la destruction de leur véritable identité, ouvrant la voie à une multitude d'abus à leur égard : l'absence de toute protection, le manque de respect, la spoliation, le détournement, la négligence, le vandalisme, l'indifférence, etc.

A observer de près le paysage de la vie sociale à Kinshasa, on peut constater que la perturbation des espaces urbains relève, avant tout, du ressort des officiels. La spoliation des ressources ou des biens publics est en grande partie orchestrée par les autorités, agents ou services de l'Etat. A ce sujet, la Commission des biens mal acquis, instituée par la Conférence Nationale Souveraine (CNS, 1992), étale, avec preuves à l'appui, comment les gestionnaires et hauts fonctionnaires congolais, pendant la Deuxième République (1965-1997) ont spolié espaces publics, maisons, bâtiments et divers autres biens de l'Etat à Kinshasa comme partout dans le pays, dans toute impunité. Aujourd'hui, la même attitude habite encore les autorités congolaises sans répit. Les cris de détresse de l'Inspection Générale des finances (IGF) ont mis à nue les crimes économiques perpétrés par les gestionnaires des régimes qui ont succédé à la deuxième République. Les maisons de l'Etat ou espaces publics sont illégalement vendus ou occupés par les responsables puissants, au mépris de l'intérêt collectif. Cela, à l'image d'un colonel ou général, dénoncé par nos interlocuteurs pendant l'enquête dans le quartier Pinzi. Cet officier de la police ou de l'armée, pour revenir au récit, a construit sur la canalisation des eaux usées sans se soucier du sort de tout son voisinage, à la suite de l'écoulement sauvage des eaux générées par son occupation illégitime d'un espace d'utilité publique. Aujourd'hui, la dégradation des quartiers Pinzi et Yolo-Sud est liée en partie avec cet incident. Il y a lieu de comprendre que la politique de plus forts pour les intérêts privés et égoïstes ne sert qu'à plonger la majorité des populations démunies dans des risques sociaux que la prise en compte de la cause commune pourrait facilement limiter.

La construction d'un Etat, dans un schéma où les citoyens n'adhèrent pas tous au respect et à la promotion des biens communs est, à notre avis, impensable. On ne peut pas bâtir un Etat sur fond d'un régime des exceptions où plusieurs catégories de citoyens ne sont pas concernées par les dispositions légales prévues pour construire la vie publique. Pour rester dans le cas de l'utilisation de l'espace, et ici de l'espace routier, prenons deux cas des utilisateurs de la voie publique si bien qu'elle est aussi mal utilisée par les non

officiels. Le premier cas est celui des magistrats congolais. En effet, eux qui disent le droit, roulent dans des voitures où il est marqué « Laissez-passer », sans se rendre compte du sens de l'irresponsabilité que cette inscription colle à leur identité. En d'autres termes, les magistrats congolais qui usent de cette inscription veulent dire aux autres congolais et à tous les agents de l'ordre que la loi ne les concerne pas. Le second est celui des ministres, des députés ou des mandataires congolais des institutions ou entreprises publiques qui n'ont rien à avoir avec la loi de tout le monde sur les routes congolaises.

#### IV. ANEANTISSEMENT DE LA VIE PUBLIQUE

La vie publique est anéantie par ceux-là qui devraient garantir sa promotion au profit d'un individualisme mal cadré dans l'existence collective. La majorité d'espaces publics qui faisaient, jadis, de Kinshasa « Kin-la-belle » ont été anarchiquement distribués ou occupés, œuvre des officiels et pouvoirs urbains avides d'un enrichissement non productif. Aujourd'hui, tous les hauts cadres congolais excellent dans les investissements privés en immobilier. Certains ont bâti des immeubles luxueux, évalués à plusieurs milliers de dollars américains, pendant que le grand public est livré à la débrouille dans l'auto-construction des taudis. En RDC, les régimes se succèdent sans une politique de l'habitat pour offrir aux plus démunis des logements décents.

Les nouvelles créations de l'espace urbain s'opèrent sans réserver une part d'attention minimale aux biens collectifs. Dans la majorité de cas, les productions postcoloniales de la ville sont sans urbanisme. Les pouvoirs coutumiers, souvent, en collaboration avec les autorités de l'Etat sont les chefs d'œuvres de nouvelles cités urbaines dépouillées de tout confort. En effet, les infrastructures collectives y sont à peine prises en compte au point que tous les habitants d'un quartier restent généralement exposés à une gamme de vulnérabilités, dans un territoire de vie non fonctionnel.

Dans le domaine des investissements publics, on voit bien combien de nombreux travaux sont mal exécutés au profit de détournement de fonds pour la promotion des biens privés. Dans ce registre, il est facile d'observer, à Kinshasa, le fait que les bâtiments et services publics se dégradent ou sont dépourvus d'alimentation en eau potable et électricité, pendant qu'au même moment leurs gestionnaires montent en puissance, avec des constructions impressionnantes en hauteur, alimentées en électricité par des groupes électrogènes privés. Dans la même ligne de réflexion, on peut aussi raisonner sur l'interprétation à donner à propos de l'asphalte de complaisance de nombreux tronçons routiers dans la ville de Kinshasa. Souvent, les fonds alloués sont détournés avec la complicité des autorités publiques. Pour illustration, l'asphalte de l'avenue Kabambare a été renouvelé plusieurs fois depuis 1998, suite à des travaux bâclés. Il en est de même pour l'avenue universitaire dont plusieurs travaux sont réalisés sans une réelle garantie pour une longue durée de la route. En effet, dans les quelques tentatives de réhabilitation de cet artère routier, certaines parties exécutées par des entreprises peu crédibles se sont dégradées moins de 6 mois seulement après l'exécution des travaux.

Depuis l'indépendance du pays, en 1960, les mécanismes de production ou de consommation des ressources collectives ne participent que très peu à la construction d'une prise de conscience collective sur la nécessité de promouvoir les biens publics pour l'intérêt du présent et du futur. L'une des plus grandes faiblesses de la conscience congolaise, c'est de ne jamais arriver à protéger les investissements publics déjà acquis. Bongeli, pour le citer, en arrive même à considérer qu'avec la RDC, nous sommes en face d'un « Etat-Bébé ».

Ce pays, écrit-il, est arrivé au niveau d'être nourri et entretenu comme un bébé à qui l'on impose tout. Aujourd'hui, par exemple, l'affaire de la RDC, c'est l'affaire de la Communauté Internationale : même pour repeindre les bureaux des ministres, pour entretenir les toilettes (Bongeli, 2004). Cela démontre suffisamment que les congolais sont encore loin de se positionner comme des acteurs de la production de leur propre histoire.

## V. FAILLITE DE LA CONSCIENCE COLLECTIVE, FAILLITE DE LA PROTECTION SOCIALE

La protection des biens communs n'est pas ancrée dans la mémoire collective nationale. En 1973, pour ne partir que de cette année, dans un élan de lancée nationaliste, le régime du Président Mobutu avait procédé à la nationalisation progressive des biens commerciaux et des propriétés foncières appartenant à des ressortissants ou groupes financiers étrangers, au profit des acquéreurs nationaux congolais. Le concept de « nationalisation des biens » porte alors les germes de contestation au regard des bénéficiaires de ces biens qui n'étaient qu'une poignée. On le comprendrait si cette expropriation, violant le droit de propriété, était au profit de la nation les rendant collectifs à tous les nationaux. Nous savons, depuis, les effets d'entraînement que cette symbolique d'appropriation illégitime par une élite locale au pouvoir a inauguré comme attitude dans le traitement ou la gestion des biens communs. On dirait que le ton de la répugnance face aux objets collectifs fut réellement donné à partir de ce geste. Car, la protection du patrimoine public est devenue la moindre préoccupation des dirigeants congolais, livrant le quotidien de la majorité de son peuple à la débrouille. C'est dans ce contexte que l'on peut situer la dégradation, dans l'indifférence des pouvoirs publics, des infrastructures collectives dans la plupart d'anciens quartiers de Kinshasa, mais également, l'érection de plusieurs nouvelles cités sans équipements de base.

Pas très loin, à l'Université de Kinshasa, chacun de nous peut visiter dans son imaginaire les bâtiments abritant nos facultés universitaires. Lorsqu'ils furent construits, nous ne pensons pas qu'ils accueilleraient, chacun, au début, plus de 500 personnes. Représentons-nous les espaces publics, en termes d'installations sanitaires que les initiateurs de ces bâtiments avaient prévus. Aujourd'hui, non seulement que ces espaces publics ne portent que très peu d'intérêt pour ceux qui ont le pouvoir de gestion de ces bâtiments, mais nombre de ces espaces sont confisqués et transformés pour l'exploitation des intérêts privés (bureautique ou dépôt). Les besoins en sanitaires pour beaucoup d'étudiants, enseignants ou personnel administratif se trouvent livrés à un régime de la débrouille. Et plus grave encore, l'étendue du site universitaire ou de son campus ne cesse d'être loti, morcelé par les officiels (coutumier et l'Etat).

La débrouille, dit-on, est devenue l'expression de défense des populations contre les vulnérabilités générées par la destruction de la vie publique. Elle symbolise, pour reprendre Pierre Jacquemot (2011), l'action d'auto-prise en charge collective face à l'Etat défaillant.

Mais la débrouille, c'est parfois aussi un régime où l'observation des normes se vide pour accroître davantage les risques de vie pour les populations démunies. En situation où l'intérêt collectif n'est pas la priorité, son climat profite beaucoup à la minorité nantie de la société. A Kinshasa, dans le domaine sanitaire, par exemple, des milliers de citoyens des quartiers pauvres sont livrés à la merci du bricolage des établissements médicaux très sommaires, œuvre des médecins ou toute autre personne profitant du règne de la situation

anémique. Dans la même ville, pour reprendre la formule de Jacquemot, les « gens d'en bas » vivent sous la pression d'un quotidien précaire et brutal. La ville est le royaume de l'informel qui fonctionne comme une alerte aux risques d'anéantissement, un cache-misère efficace qui investit les territoires désertés par la loi et l'ordre (Jacquemot, 2011).

Dans le même élan du rapport négatif avec les biens collectifs, on peut comprendre l'attitude peu encourageante des dirigeants congolais de s'aligner dans la politique d'une justice sociale. En effet, pendant que les responsables politiques ne cessent d'améliorer leurs propres conditions de vie en RDC, pendant que les détournements des fonds et biens publics sont largement décriés dans ce pays, on retrouve, parmi les agents de l'Etat, des employés dont le salaire mensuel ne dépasse pas l'équivalent de 100 dollars américains. En plus, ils ne sont soutenus par aucune autre forme d'allocation. Un tel salaire qui ne peut pas offrir plus de 10 repas par mois, à la famille de son bénéficiaire, ne peut que fragiliser les liens sociaux. Logiquement, il n'y a point d'existence dans pareille famille violentée par la rémunération de l'Etat. Face à cette violence produite par la Fonction Publique congolaise, les enfants fuient les familles, sont dans la rue, en dehors de l'école. Certains d'entre eux rejoignent les bandes criminelles pour se défendre illégalement et de façon irresponsable contre la violence générée par leur propre société. De là, on peut comprendre, en partie, l'origine du phénomène kuluna qui rend vulnérable la sécurité des biens et personnes à Kinshasa. Les espaces publics sont devenus leurs abris, l'utilisation de ces peu d'infrastructures devient de plus en plus abusive.

C'est ce que revient à dire que la distance avec la protection des biens communs ne concerne pas seulement les autorités de l'Etat. Les citoyens kinois sont généralement partie prenante de la même attitude. Leurs pratiques de la vie quotidienne sont loin de justifier leur loyale participation à la gestion des espaces ou biens publics. Pensons à ce laxisme qui consiste, pour nombreux d'entre eux, à évacuer les déchets ménagers dans les caniveaux ou les ruisseaux qui traversent certains quartiers, ou encore, cette facilité d'abandonner partout où ils le peuvent les sachets ou toutes les autres formes des déchets. Beaucoup d'autres, parmi les citoyens, sont rigoureux en matière de l'hygiène à l'intérieur de leurs parcelles d'habitation, sans adopter la même posture vis-à-vis de leur environnement immédiat. Souvent, les décharges dégagées de la parcelle sont à peine déposées, non loin, sur l'avenue, provoquant des tas d'immondices dans l'indifférence presque totale de leurs auteurs. La rue, comme disent les kinois, « E za balabala ya l'Etat ». Cela veut dire que la rue c'est pour l'Etat. Cette conception tient la rue comme n'appartenant à personne. Car, chaque fois qu'un citoyen de bonne volonté ose faire des reproches à celui qui s'abuse de la rue, la réponse est toujours la même: « E za balabala ya l'Etat ». Nous pouvons aussi noter que toute tentative d'éclairer de nouveau la rue de Kinshasa est anéantie par le vandalisme des bandes de criminels voleurs des câbles électriques.

## CONCLUSION

Les comportements de la moyenne de la population Kinoise, toutes les catégories confondues, laissent penser qu'il manque une véritable « culture des biens communs » dans le chef des kinois. Cette défaillance est conséquente de la carence des mécanismes de régulation dans les modes de production ou de consommation des objets collectifs. Retenons, qu'il n'y a que la loi et l'adhésion collective à celle-ci, pour le respect des objets et valeurs publics, qui peuvent aider à construire la « culture des biens communs ». Car, la stabilité d'une conduite collective positive en dépend.

Aujourd'hui, les acteurs de la construction ou de la destruction de Kinshasa comme de la RDC sont, avant tout, à retrouver parmi les congolais eux-mêmes. L'Etat, l'acteur principal et artisan de cette culture en crise, est lui-même en crise au travers de son appareil. La population le connaissant défaillant se livre impunément à l'abus de son patrimoine en péril.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Amblard, H. et al. (2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil, p, p 46,52.
- Bongeli Yeikelo ya Ato (2004/Vol. IX, Numéro unique, Janvier-Décembre), « L'Etat-bébé », in *Analyses Sociales*, Kinshasa, pp 7-47.
- Etopia, OIKOS, Green European Fondation, « Biens communs : Comment (co)gérer ce qui est à tous ? », Actes du Colloque du 9 mars 2012.
- Jacquemot, P. (2011), « Kinshasa, la mégapole sans cesse réinventée », dans Les notes de l'Institut de Relations Internationales (IRIS), novembre, p 5.
- Metzger P. (1994), Contribution à la problématique de l'environnement urbain. (En ligne), consulté le 09 décembre 2009. URL: [www.ird.fr/pleins\\_texte/pleins\\_textes\\_4/sci.../41395.pdf](http://www.ird.fr/pleins_texte/pleins_textes_4/sci.../41395.pdf).
- Paugam, S. (dir) (2010), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, p. 59.
- République du Zaïre (1992), *La Conférence Nationale Souveraine*.